

CHAPITRE 8. CONCLURE L'ENTENTE

LES INCOTERMS

Les conditions commerciales précisent qui est responsable des différentes étapes du processus d'exportation. Ainsi, les conditions de vente peuvent-elles préciser que la propriété des marchandises doit être transférée à l'acheteur mexicain dans les installations du fabricant canadien. C'est ce qu'on désigne par le terme «à l'usine» (EXW). Dans ce cas, l'acheteur assume la responsabilité de toutes les étapes se rapportant au déplacement des marchandises du Canada jusqu'à la destination finale au Mexique.

À l'autre extrême, le fabricant canadien peut convenir d'assumer la responsabilité du transport des marchandises, de leur dédouanement et de leur livraison aux installations de l'acheteur au Mexique. C'est ce qu'on appelle une transaction livrée dédouanée (DDP), qui entraîne le plus de responsabilités pour l'exportateur.

Les expressions «à l'usine EXW» et «DDP livré dédouané» sont deux des treize termes élaborés par la Chambre de commerce internationale pour établir différents niveaux de responsabilité entre les parties à une transaction internationale. Appelés INCOTerms, ces expressions normalisées aident à définir les paramètres d'une opération et peuvent s'avérer cruciaux dans le règlement d'un différend.

L'utilisation des INCOTerms dans un contrat confère à l'exportateur la possibilité de s'en remettre à un arbitre indépendant dans l'éventualité d'un différend contractuel. En outre, l'emploi des INCOTerms peut même éviter des poursuites, puisque leurs définitions claires préviennent tout malentendu qui pourrait résulter d'un contrat mal rédigé.

Chaque terme a des conséquences directes sur les liquidités d'une société. Dans une opération EXW, les marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur à la limite de l'usine et l'exportateur n'engage plus aucun coût à partir de ce point. À l'autre extrémité, les opérations de type DDP imposent à l'exportateur d'assumer tous les risques et tous les coûts jusqu'à ce que les marchandises arrivent à leur destination finale. Il est évident que ces niveaux différents de risque et de responsabilité seront reflétés dans le prix d'achat négocié. Les acheteurs paieront les marchandises EXW moins cher que les marchandises en DDP. Par ailleurs, les conditions commerciales détermineront aussi la responsabilité à l'égard des assurances. Pour l'exportateur à court de liquidités, l'important est toutefois que les conditions «E» et «F» nécessitent moins de liquidités que les conditions «C» ou «D».